



## Assemblée générale

Distr. générale  
8 janvier 2014  
Français  
Original : espagnol

---

**Soixante-huitième session**  
Point 44 de l'ordre du jour  
**Question des îles Falkland (Malvinas)**

### **Lettre datée du 3 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une Note relative au cent quatre-vingt-unième anniversaire de l'occupation illégitime des îles Malvinas par le Royaume-Uni qui a été publiée le 3 janvier 2014 par le Gouvernement argentin, à l'occasion d'un nouvel anniversaire de l'occupation illégitime des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour concernant la question des îles Malvinas.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) María Cristina **Perceval**



**Annexe à la lettre datée du 3 janvier 2014 adressée  
au Secrétaire général par la Représentante permanente  
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note relative au cent quatre-vingt-unième anniversaire  
de l'occupation illégitime des îles Malvinas  
par le Royaume-Uni**

Le 3 janvier 1833, les forces militaires britanniques s'emparèrent des îles Malvinas et en expulsèrent la population et les autorités argentines légitimement installées sur ce territoire, pour les remplacer par des sujets britanniques. La République argentine a immédiatement protesté contre ce coup de force illégitime de la puissance coloniale et ne l'a à aucun moment approuvé.

L'occupation britannique, coloniale et illégitime, est encore aggravée par le mépris à l'égard du droit international que, de façon provocante, le Royaume-Uni continue d'afficher en montrant peu d'empressement à renouer les négociations sur la question de la souveraineté comme l'exige le mandat en vigueur des Nations Unies, établi par la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et réaffirmé par 9 résolutions ultérieures de l'Assemblée et 31 résolutions du Comité spécial de la décolonisation, la dernière en date étant celle adoptée à l'unanimité le 20 juin 2013.

Le Gouvernement argentin réaffirme que, de toute évidence, il n'est absolument pas pertinent d'appliquer au conflit de souveraineté dont font l'objet les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes avoisinantes le principe d'autodétermination des peuples, seul élément sur lequel le Royaume-Uni prétend fonder sa position concernant les îles Malvinas. En invoquant ce principe dans le but de perpétuer une situation coloniale, les Britanniques tentent de le dénaturer, allant à l'encontre des objectifs en vue desquels il a été établi. Aucune des conditions nécessaires à l'application du principe d'autodétermination n'existe s'agissant des îles Malvinas. La position britannique est en outre contraire aux dispositions des résolutions 2065 (XX) et des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, ainsi qu'à celles des résolutions adoptées annuellement sur cette question par le Comité spécial de la décolonisation. Qui plus est, en 1985, l'Assemblée générale a, à deux reprises, explicitement rejeté l'idée de l'application de ce principe au conflit concernant les îles Malvinas.

Le Royaume-Uni ne se contente pas de refuser de dialoguer avec l'Argentine sur cette question, il a également établi une présence militaire, justifiée de façon fallacieuse par une nécessité de défense, et ne cesse de mener des activités unilatérales illégitimes dans les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes avoisinantes, notamment en délivrant des permis de pêche et des autorisations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures. Ces agissements constituent une violation manifeste de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles font l'objet du processus qu'elle a recommandé.

À l'attitude coloniale britannique, l'Argentine oppose sa volonté de dialogue, qu'appuie de plus en plus la communauté internationale. En ce qui concerne ses droits légitimes et imprescriptibles de souveraineté sur les îles Malvinas, la

République argentine a reçu le ferme soutien des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique, qui lui ont manifesté leur appui dans le cadre de forums régionaux et birégionaux comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et le troisième Sommet Amérique du Sud-Afrique, qui s'est tenu à Malabo en février 2013. Lors des sommets ibéro-américains et des sommets des chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique du Sud et des pays arabes, les participants ont exhorté le Royaume-Uni à renouer les négociations avec l'Argentine, comme l'ont également fait les membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Les pays de la région ont unanimement dénoncé la présence militaire britannique dans l'Atlantique Sud et manifesté leur inquiétude face aux activités unilatérales évoquées plus haut dans diverses déclarations issues des sommets réunissant les présidents d'États membres du MERCOSUR et d'États associés, de l'UNASUR et de la CELAC, ainsi que des sommets ibéro-américains et des rencontres des pays appartenant à la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Cela a débouché sur la décision prise par les pays de l'UNASUR et du MERCOSUR de prendre des mesures concrètes destinées à empêcher la poursuite des activités unilatérales illégitimes du Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud et, comme l'a récemment décidé l'Organisation latino-américaine de l'énergie, sur la reconnaissance du droit de l'Argentine de prendre des mesures juridiques, conformément au droit international, face à des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non autorisées.

En ce cent quatre-vingt-unième anniversaire de l'usurpation commise par le Gouvernement britannique, le Gouvernement argentin revendique une fois de plus ses droits imprescriptibles de souveraineté sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes avoisinantes, qui font partie intégrante de son territoire national, et se dit de nouveau et en toute sincérité prêt à reprendre le processus de négociation bilatéral avec le Royaume-Uni, comme l'exige la communauté internationale, afin de parvenir à un règlement pacifique et définitif de ce conflit de souveraineté et de mettre ainsi fin à cette situation d'un autre temps.